

Thème 3 : Françaises et Français dans une République repensée
Séquence 16 : 1944-1947, refonder la République, redéfinir la démocratie

www.objectifhg.com
 Année scolaire 2021-2022
 Mme Cumin

Compétences travaillées	Plan du cours	Mots-clefs
<p>Comprendre le sens général d'un document</p> <p>Utiliser ses connaissances pour expliciter, expliquer le document et exercer son esprit critique</p> <p>Exercer son esprit critique</p>	<p>Séance 1 : Refonder la République, reconstruire la France</p> <p>Connaissances/ Capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Décrire les mesures prises par le GPRF pour reconstruire la France dans les domaines politique et économique ▫ Raconter comment la République est refondée à la Libération ▫ Contextualiser un document <p>Repères</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ 1944-1945 : Libération, le Général de Gaulle prend la tête du GPRF qui met en œuvre le programme du CNR 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ le CNR ▫ le GPRF ▫ l'épuration ▫ un régime parlementaire ▫ une Constitution ▫ une nationalisation
	<p>Séance 2 : Rétablissement et approfondissement de la démocratie</p> <p>Connaissances/ Capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Décrire les mesures prises par le GPRF pour reconstruire la France dans le domaine social ▫ Expliquer comment la démocratie sociale est mise en place <p>Repères</p> <p>1944 : Les françaises obtiennent le droit de vote</p> <p>1945 : Création de la sécurité sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ le suffrage universel ▫ la démocratie sociale ▫ un Etat-providence

Coup de pouce Brevet ➔ Sujet de DC possible pour cette séquence

Sujet : Présenter les réformes mises en place par le GPRF pour reconstruire la France après la Seconde Guerre mondiale.

Je définis le sujet du thème 3 : Françaises et Français dans une République repensée

Où ? en France

Quand ? 1944 à nos jours = de la mise en place du GPRF à la Vème République

Qui/Quoi ? Françaises, Français + République repensée = évolution politique et sociale de la France

Je définis le sujet de la Séquence 16 : 1944-1947, refonder la République, redéfinir la démocratie

Où ? en France

Quand ? 1944 à 1947 = fin de la 2de GM et après-guerre = du GPRF à l'instauration de la IVème République

Qui/Quoi ? refonder la République + redéfinir la démocratie = réformes politique, économique sociale mises en place par le Gouvernement Provisoire de la République Française, dirigé par le Général De Gaulle, pour reconstruire la France après la victoire

INTRODUCTION

« En même temps que les Français seront libérés de l'oppression ennemie, toutes leurs libertés intérieures devront leur être rendues. Une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée nationale qui décidera souverainement des destinées du pays. » CHARLES DE GAULLE, déclaration aux mouvements de résistance, 23 juin 1942

Où ?

Qui ?

Je réactive mes connaissances : Qui ? Quand ?



Je réactive mes connaissances : Qui ? Quand ?



Qui ?

Qui ?

Titre :

Trace écrite : Le 6 juin 1944, le débarquement allié en Normandie ouvre la voie à la Libération de la France. En août 1944, le GPRF, dirigé par de Gaulle, s'installe au pouvoir. Le pays est ruiné par l'Occupation et divisé entre ceux qui ont suivi la voie de la collaboration et les résistants. L'heure est à la reconstruction, à la restauration de l'unité nationale et à la refondation républicaine.

Problématique : Comment la République est-elle rétablie après la Libération ?

Séance 1 : Refonder la République, reconstruire la France

1/ Refonder la République

 Doc.1 p.208, Le programme du CNR

a/ Qu'est-ce que le CNR ? _____

b/ D'un point de vue politique, que veut mettre en place le CNR à la Libération ?

- (point 1) _____

- (point 2) _____

- (point 4) _____

 Doc.3 p.209, Une ordonnance du GPRF

c/ Dans quel contexte le GPRF naît-il ? _____

d/ Expliquer l'article 1^{er} : _____

e/ Expliquer l'article 2 : _____

 Doc.4 p.213, Les institutions de la IV République

 Doc.5 p.217, De Gaulle s'oppose à la IV République

f/ Comparez les 2 documents ci-dessus et expliquez la raison qui pousse le Général De Gaulle à démissionner du GPRF en janvier 1946. _____

 Doc.5 p.213, L'adoption difficile d'une Constitution

g/ Pourquoi l'adoption de la IV République est-elle qualifiée de « difficile » ? _____

Trace écrite : Le GPRF organise l'élection d'une Assemblée constituante en octobre 1945. Cette dernière est chargée de rédiger une nouvelle constitution qui est difficilement adoptée en octobre 1946 suite à un référendum : c'est la naissance de la IV République qui est un régime parlementaire. L'Assemblée nationale a un rôle essentiel. Elle investit et peut renverser le gouvernement. Le Président de la République, élu par le Parlement, a un pouvoir faible. Opposé à cette République qu'il qualifie de « régime des partis », le Général de Gaulle démissionne du GPRF en janvier 1946.

2/ Reconstruire la France

📖 Doc.1 p.216, La France au lendemain de la Libération = à lire =

📖 Doc.1 p.208, Le programme du CNR

h/ Dans le point 5 du programme du CNR, que signifie la phrase « le retour à la nation des grands moyens de production » ? Pour répondre, vous pouvez vous aider du tableau 1 p.221 et du coup de pouce ci-après
Coup de pouce et rappel : une nationalisation est la prise de contrôle d'une entreprise privée par l'Etat (notion travaillée dans la Séquence sur le totalitarisme stalinien) _____

Trace écrite : Au lendemain de la guerre, la situation économique du pays est critique. Ainsi, dès la Libération, le GPRF met en œuvre des réformes économiques. Afin de réorganiser la production et moderniser le pays, le gouvernement entreprend de nombreuses nationalisations dans les secteurs clefs comme les sources d'énergie (EDF, GDF), les ressources du sous-sol (Charbonnages de France), les banques (Banque de France, Crédit Lyonnais...) et le transport aérien (Air France). L'aide du Plan Marshall et l'appel à une main d'œuvre immigrée permettent la reconstruction du pays. Les dirigeants de la IV République font entrer la France dans une longue période de croissance économique appelée les « Trente Glorieuses » (1947-1973).

Séance 2 : Rétablissement et approfondissement de la démocratie

1/ De la démocratie politique...

📖 Doc.2 p.212, Le droit de vote des femmes

📖 Etude de l'article de presse de M. Kirschen = disponible sur le blog =

Est-ce bien de Gaulle qui a donné le droit de vote aux femmes ?

Il y a 70 ans jour pour jour, les Françaises votaient pour la première fois. Pour célébrer cet anniversaire, plusieurs membres de l'UMP se sont félicités sur Twitter. «C'est le général de Gaulle qui a donné le droit de vote aux femmes, ne l'oublions pas» estime Jean-Pierre Lecoq, maire du 6^e arrondissement de Paris. Le député Jean-François Mancel dit, lui, «merci» à Charles de Gaulle, tandis que Xavier Bertrand s'enthousiasme : «Il y a 70 ans le général de Gaulle permettait aux femmes d'exercer leur droit de voter pour la première fois en France.»

Doit-on vraiment réserver toutes nos louanges au général ? Pas vraiment. «Il ne s'agit pas de nier qu'il a joué un rôle puisque c'est bien lui qui signe l'ordonnance du 21 avril 1944 qui instaure le droit de vote des femmes, décrypte Christine Bard, professeure d'histoire à l'université d'Angers et auteure des Femmes dans la société française au XX^e siècle. Mais cette décision n'est pas prise par lui tout seul, mais collégalement par l'assemblée consultative d'Alger, par un vote.»

La proposition d'étendre le droit de vote aux femmes est d'ailleurs avancée par un communiste, Fernand Grenier. Au départ, le texte ne prévoyait que d'instaurer l'éligibilité des Françaises. Fernand Grenier propose d'y ajouter le droit de vote. Cela donnera : « Les femmes sont éligibles et électrices dans les mêmes conditions que les hommes ». Le texte est voté par 51 voix contre 16.

Au sortir de la guerre, c'est la participation des femmes à la résistance qui va jouer comme argument de poids : on ne peut pas refuser des droits politiques à des femmes qui se sont battues contre les nazis. Mais cette raison invisibilise tout un passé de luttes féministes pour le droit de vote. « Dès 1944, on occulte le rôle des suffragistes. On les oublie alors que si les femmes ont gagné le droit de vote, c'est parce que des suffragistes l'ont réclamé pendant des décennies. »

Pour remettre les pendules à l'heure, la ministre de la Justice Christiane Taubira s'est, elle aussi, fendue d'un petit tweet : « Non, ni donné ni octroyé, conquis ! Par des générations de femmes opiniâtres, ingénieuses, courageuses, résistantes. Merci. »

Marie Kirschen, 29 avril 2015, www.liberation.fr

Trace écrite : En avril 1944 de Gaulle signe, à Alger, l'ordonnance qui accorde le droit de vote aux femmes et leur permet d'être éligibles comme les hommes. Elles votent, pour la première fois, aux élections municipales d'avril 1945. Toutefois, le suffrage universel, souvent présenté comme une récompense accordée aux femmes suite à leurs actions dans la résistance, est en réalité l'aboutissement d'une longue histoire et de plusieurs décennies de revendications.

2/... à la démocratie sociale

 **Doc.1 p.208, Le programme du CNR**

i/ D'un point de vue social, que veut mettre en place le CNR à la Libération ?

- Point 5 (deuxième tiret seulement) _____
- Point 4 _____
- Point 4 _____

 **Doc.3 p.212, Une nouvelle République, démocratique et sociale**

j/ Pour chaque article (sauf l'article 9), indiquez les éléments qui font de la IV République une République/démocratie sociale.

- Article 1^{er} = _____
- Article 3 = _____
- Article 5 = _____
- Article 7 = _____
- Article 11 = _____

Trace écrite : Dans le domaine social, le GPRF instaure une démocratie sociale c'est-à-dire une démocratie qui, en plus de donner le pouvoir au peuple, essaie de mettre en œuvre une meilleure répartition des richesses. La création de la sécurité sociale, en 1945, est un exemple de démocratie sociale. A partir de 1946, La IV République fait de même. On parle d'Etat-providence c'est-à-dire un Etat qui garantit à tous le progrès social.